



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 1^{ER} JUIN 2026 À 18 H 30**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité d'Ormstown a lieu le **1^{er} juin 2026, à 18 h 30**, à l'hôtel de ville, situé au 5, rue Gale, à Ormstown.

La séance est diffusée en direct et est accessible en différé sur la chaîne YouTube de la municipalité en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site Internet de la municipalité au www.ormstown.ca.

En aucun temps, durant la séance du conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du conseil ou envers un employé, soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du *Code municipal du Québec* prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du conseil.

L'article 159 du *Code municipal du Québec* stipule que le maire ou la mairesse, qui préside une assemblée du conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du conseil sont publiques ne signifie pas que les séances du conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand. Donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences :

Absences :

Le maire :	Philippe Besombes
Conseiller 1 :	René Gauthier
Conseiller 2 :	Jacques Guilbault
Conseillère 3 :	Jane Fairhurst
Conseiller 4 :	Michel André Émond
Conseillère 5 :	Valérie Taillefer
Conseiller 6 :	Robert Greig

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philippe Besombes, monsieur Daniel Leduc, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

Tous les membres du conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Allocution du maire

1.2 Période de questions d'ordre général (30 minutes)

La séance est déclarée ouverte par le maire à 18 h 30.

26-06-148

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant l'adoption de celui-ci, une modification doit être apportée à l'ordre du jour, soit l'ajout du point suivant :

- Dépôt de la programmation au *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) 2024-2028.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Allocution du maire;
- 1.2. Période de questions d'ordre général (30 minutes);

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026;

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1. Liste des comptes à payer au 4 mai 2026;
- 4.2. Adoption à l'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL), volet entretien;
- 4.3. Adoption du projet de règlement 1.1-2026 modifiant le règlement 1-2026 établissant le taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026;
- 4.4. Dépôt du registre des déclarations des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les élus municipaux en 2025;
- 4.5. Dépôt des états financiers et des faits saillants pour l'exercice 2025;
- 4.6. Nomination des personnes autorisées à la gestion du compte de carte de crédit Desjardins;
- 4.7. Permanence d'une journalière au Service des travaux publics;
- 4.8. Embauche de quatre travailleurs saisonniers au Service des travaux publics;
- 4.9. Dépôt et adoption du budget révisé de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 4.10. Adjudication de contrat à Dunton Rainville pour un soutien au Service de greffe;
- 4.11. Extension du mandat de services juridiques spécialisés;

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 5.1. Adoption du Règlement 167.1-2026 modifiant le Règlement 167-2025 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux;
- 5.2. Adoption du règlement 39-2026 déterminant la tarification des services municipaux.
- 5.3. Avis de motion – Règlement d'emprunt 173.1-2026 modifiant le Règlement 173-2026 pour un montant de 4 800 000 \$ pour des travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Cullen et Olivier;

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Aucun sujet à traiter;

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 7.1. Adjudication de contrat pour la caractérisation des sols à disposer dans le cadre des travaux de réflexion de la route 138A;
- 7.2. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services annuels d'un laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux;
- 7.3. Dépôt de la programmation au *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) 2024-2028

8. SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1. Service de sécurité incendie – dépôt du rapport mensuel d'avril 2026;

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1. Permis émis – mai 2026;
- 9.2. Demande de PIIA pour le 17, rue Victoria;
- 9.3. Demande de PIIA pour le 16, rue Bridge;
- 9.4. Demande de PIIA pour le 2B, rue Bridge;
- 9.5. Demande de PIIA pour le 8, rue Victoria;
- 9.6. Demande de PPCMOI pour le 33, rue Prince-Albert;
- 9.7. Demande de PPCMOI pour le projet immobilier sur le lot 6 455 729;
- 9.8. Nomination des membres du comité de démolition;
- 9.9. Don de terre de l'écocentre à l'église St-James;
- 9.10. *Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance Éco Énergie 360* de la Fédération québécoise des municipalités;

10. CULTURE ET LOISIRS

- 10.1. Rapport des activités de la bibliothèque pour le mois de juin;
- 10.2. Demande d'aide financière de Debbie Neumann pour le jardin communautaire;
- 10.3. Proclamation pour la Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées;
- 10.4. Appui au projet de réfection des terrains de baseball du parc des Copains à Sainte-Martine;

11. COMMUNICATION

- 11.1 Aucun sujet à traiter;

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

- 12.1 Aucun sujet à traiter;

13. VARIA

- 13.1 Aucun sujet à traiter;

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

- 14.1 Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL

26-06-149

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par le conseiller René Gauthier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2026 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

26-06-150

4.1 Approbation des opérations financières

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Emond

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières, jointes au présent procès-verbal à l'**annexe A**, pour des montants totalisant 387 570,97 \$.

ADOPTÉE

26-06-151

4.2 Adoption à l'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*, volet entretien

ATTENDU QUE la confirmation reçue en date du 21 mai 2025 de la ministre des Transport et de la Mobilité durable à ce moment annonçant une compensation maximale de 141 882 \$ en vue de l'entretien des routes locales pour l'année financière 2025-2026;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien d'été, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le programme permet également des dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles;

ATTENDU QUE la volonté du conseil est que le montant total des compensation versées en 2025 à savoir la somme de 141 882 \$, soit prioritairement affecté aux dépenses d'investissement faites;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Emond

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'APPLIQUER les modalités de la lettre d'entente reçue et signée par la ministre des Transport et de la Mobilité durable à ce moment de l'utilisation des compensations visant l'entretien d'été, conformément aux normes de visibilité du « Protocole de visibilité pour les programmes d'aide »;

D'IMPUTER la subvention reçue au poste budgétaire 01-381-35-000 – Subv. Diverses.

ADOPTÉE

26-06-152

4.3 Adoption du projet de règlement 1.1-2026 modifiant le règlement 1-2026 établissant le taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026

ATTENDU QUE le règlement n° 1-2026 établissant le taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026 a été adopté le 19 janvier 2026;

ATTENDU QUE les vérificateurs ont noté une inadéquation dans ledit règlement lors de l'audit;

ATTENDU QUE cette inadéquation reflète des erreurs de transcription en regard des taux actuellement facturés aux citoyens correspondant aux documents de travail et au budget adopté par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas,

QU'un avis de motion soit par la présente donné voulant que le projet de règlement n° 1.1-2026 modifiant le Règlement n° 1-2026 établissant le taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026 soit déposé afin de corriger certaines erreurs de transcription relevées lors de l'audit d'avril 2026;

QUE le projet de règlement n° 1.1-2026 soit déposé lors de la présente séance afin de corriger les éléments suivants :

- le tableau des taux de taxation prévu à l'article 2.1;
- le tarif des matières résiduelles prévu à l'article 3;
- les tarifs applicables aux piscines hors terre et creusées prévus à l'article 4.

ADOPTÉE

4.4 Dépôt du registre des déclarations des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les élus municipaux en 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6, paragraphe 4, les 2^e et 3^e alinéas de cette même disposition de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, chapitre E-15.1.0.1, tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil doit être déclaré sur un registre à cet effet;

ATTENDU QUE la déclaration devant être faite dans ledit registre ne comprend que les sommes reçues, le cas échéant, lors de la période électorale de 2025, les sommes ou valeurs reçues à cette occasion ayant été déclarées en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chapitre E-2.2;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier de la Municipalité doit rendre public ces déclarations;

ATTENDU QUE tous les élus ayant siégé au conseil municipal en cours d'année 2025 déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage;

ATTENDU QUE le conseil **PREND ACTE** du dépôt du registre des dons pour 2025, lequel inclut les déclarations de chacun des élus.

ADOPTÉE

26-06-153

4.5 Dépôt des états financiers et des faits saillants pour l'exercice 2025

ATTENDU QUE le rapport financier pour l'exercice 2025 et le Rapport du vérificateur externe ont été présentés par la firme de vérificateurs comptable BCGO S.E.N.C.R.L. au membre du conseil municipal;

ATTENDU selon l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil, faire rapport aux citoyens des faits saillants de l'exercice financier de 2025 et d'en promouvoir la diffusion sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas ;

PRENDRE ACTE ET D'APPROUVER, le dépôt du Rapport financier du vérificateur et du Rapport des faits saillants par la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2025;

QUE le rapport des faits saillants soit disponible aux citoyens de la municipalité d'Ormstown sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

26-06-154

4.6 Nomination des personnes autorisées à la gestion du compte de carte de crédit Desjardins

ATTENDU QUE la gestion du compte de carte de crédit Desjardins requiert que les personnes autorisées soient actuellement en fonction;

ATTENDU QUE les personnes actuellement autorisées à la gestion des cartes de crédit Desjardins sont absents ou ne sont plus à l'emploi de la Municipalité;

ATTENDU QUE le signataire autorisé au Service des finances est absent et qu'un deuxième signataire à la Direction générale n'est plus à l'emploi de la Municipalité, de sorte qu'une mise à jour des personnes autorisées est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas :

D'AUTORISER madame Cindy Laviolette à agir à titre de personne autorisée pour la gestion du compte de carte de crédit Desjardins durant l'absence du signataire désigné au Service des finances;

DE NOMMER monsieur Daniel Leduc en remplacement du signataire à la Direction générale à titre de personne autorisée à la gestion du compte de carte de crédit Desjardins et d'autoriser le directeur général à effectuer, auprès de Desjardins, toutes les démarches et modifications nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-06-155

4.7 Permanence d'une journalière au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution 25-11-307 concernant l'embauche de madame Nancy Gouin à titre de journalière aux travaux publics;

ATTENDU QUE la période de probation de madame Nancy Gouin prenait fin le 17 mai 2026;

ATTENDU QUE madame Nancy Gouin répond aux exigences du poste et aux attentes de l'employeur, et que sa période de probation s'est avérée concluante;

ATTENDU QUE madame Nancy Gouin occupe, de façon intérimaire, le poste de cheffe d'équipe – division voirie depuis le ou vers le 4 mars 2026;

ATTENDU QUE le poste de cheffe d'équipe a été restructuré afin d'y intégrer une plus grande charge de travail ainsi que des responsabilités accrues;

ATTENDU QUE madame Nancy Gouin a démontré son intérêt et ses aptitudes pour occuper ce poste modifié;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE CONFIRMER l'embauche de madame Nancy Gouin à titre d'employée permanente au service des travaux publics, rétroactivement au 18 mai 2026;

DE MODIFIER le rôle et les responsabilités du poste de cheffe d'équipe conformément à la description de poste proposée;

DE NOMMER madame Nancy Gouin au poste de cheffe d'équipe – division voirie et de lui accorder une période d'évaluation de deux (2) mois, soit jusqu'au ou vers le 17 juillet 2026;

D'ACCEPTER les modifications au contrat de travail de madame Nancy Gouin, telles que soumises;

QUE la dépense afférente à cette nomination soit imputée au budget de fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE

26-06-156

4.8 Embauche de quatre travailleurs saisonniers au Service des travaux publics

ATTENDU QUE les jeux d'eau municipaux seront ouverts au public pour la saison estivale au plus tôt le 1^{er} juin jusqu'au premier lundi de septembre 2026;

ATTENDU QUE le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels oblige la prise d'analyses d'eau toutes les trois (3) heures lorsque les installations sont accessibles au public;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics effectuera la première prise d'analyse quotidienne et que des ressources supplémentaires sont nécessaires afin d'assurer les analyses subséquentes requises par la réglementation;

ATTENDU QUE cette mesure vise à assurer le respect des obligations réglementaires sans recourir à des heures supplémentaires;

ATTENDU QUE les candidatures reçues ont été rencontrées et qu'elles répondent aux exigences requises pour l'exécution des tâches;

ATTENDU QUE les employés retenus devront suivre la formation sur la qualité de l'eau offerte par la Société de sauvetage du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Emond

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le conseiller Jacques Guilbault s'étant retiré et le maire ne votant pas;

D'AUTORISER l'embauche des personnes suivantes afin d'effectuer les analyses d'eau des jeux d'eau municipaux pour la saison estivale 2026 :

- Dany Robidoux
- Louis Charles
- Robert Legris
- Céderik Robidoux

D'ÉTABLIR les conditions de travail, la date d'embauche ainsi que la date de fin d'emploi dans les contrats de travail desdits employés, lesquels prévoiront une durée maximale de quinze (15) semaines;

D'AUTORISER la prise en charge des frais liés à la formation obligatoire sur la qualité de l'eau offerte par la Société de sauvetage du Québec;

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la conclusion de ces contrats de travail, lesquels seront imputés au budget de fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE

26-06-157

4.9 Dépôt et adoption du budget révisé de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a transmis à la Municipalité l'ensemble des versions du budget 2026 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent (OHHS);

ATTENDU QUE la Municipalité contribue financière à l'OHHS;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter ce budget révisé en raison de sa contribution financière au déficit d'exploitation;

ATTENDU QUE le budget révisé en date du 24 avril 2026 constitue la version définitive approuvée par la SHQ;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller René Gauthier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ormstown prenne acte du dépôt du budget révisé de l'OHHS;

QUE le conseil municipal adopte en bloc l'ensemble des budgets révisés pour l'exercice 2026;

QUE la Municipalité transmette une copie de la présente résolution à l'OHHS, conformément aux orientations de la SHQ.

ADOPTÉE

26-06-158

4.10 Adjudication de contrat à Dunton Rainville pour un soutien au Service du greffe

ATTENDU la vacance temporaire du poste de greffier(ère) de la Municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer le maintien minimal du Service du greffe afin de permettre la continuité des opérations administratives et le bon fonctionnement de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite retenir temporairement les services professionnels du cabinet Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. afin d'assurer un soutien relativement aux fonctions du greffe ainsi qu'à tout autre mandat connexe durant cette période transitoire;

ATTENDU QUE prévoyant une banque de dix (10) heures par semaine pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 2 500 \$, plus les débours et taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil octroi le mandat au cabinet Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. afin d'assurer temporairement le maintien minimal du Service du greffe durant la vacance du poste de greffier(ère);

QUE ce mandat soit exécuté selon les besoins de la Municipalité dans le cadre d'une banque de dix (10) heures par semaine, pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 2 500 \$, plus les débours et taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;

QUE les dépenses afférentes à ce mandat soient imputées au poste budgétaire 02-140-00-412.

ADOPTÉE

26-06-159

4.11 Extension du mandat de services juridiques spécialisés

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown juge opportun de poursuivre l'analyse externe en matière de gestion des ressources humaines débutée le 3 décembre 2025, afin d'assurer un traitement impartial et conforme aux exigences légales;

ATTENDU QUE la firme CM LEX CONSEIL INC. a réalisé l'analyse de dossiers en cours;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger le mandat de services juridiques spécialisés confié à ladite firme;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst

APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormstown prolonge le mandat à CM LEX CONSEIL INC. pour la réalisation du complément d'analyse en matière de ressources humaines;

QUE les honoraires pour ce mandat soient autorisés jusqu'à concurrence de 7000 \$, plus taxes et débours applicables;

QUE les dépenses afférentes à ce mandat soient imputées au poste budgétaire 02-140-00-412.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

26-06-160

5.1 Adoption du Règlement 167.1-2026 modifiant le Règlement 167-2025 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut adopter un règlement sur les modalités de publication des avis publics;

ATTENDU QUE lorsqu'un tel règlement est en vigueur, le mode de publication qu'il prévoit a préséance sur celui prescrit par les articles 431 à 433.4 du *Code municipal du Québec* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale et qu'il ne peut être abrogé;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi afin d'établir les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE le Règlement 167-2025 a été adopté le 28 mai 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée qu'elle ne pourrait plus afficher ses avis publics à un endroit désigné, donc elle doit le retirer du Règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été présentés lors de la séance du 4 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Emond

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le Règlement 167.1-2026 modifiant le Règlement 167-2025 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

ADOPTÉE

26-06-161

5.2 Adoption du règlement 39-2026 déterminant la tarification des services municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité offre divers services aux citoyens, organismes et gens de la communauté;

ATTENDU QUE certains services engendrent des coûts importants qu'il y a lieu de répartir équitablement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite appliquer le principe de l'utilisateur-payeur pour certains services municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une tarification claire, transparente et harmonisée avec les pratiques de municipalités comparables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été adopté le 19 janvier 2026 et qu'un projet de règlement de tarification des services municipaux a été préparé et présenté aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le Règlement 39-2026 sur la tarification des services municipaux.

ADOPTÉE

26-06-162

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 173.1-2026 modifiant le Règlement 173-2026 pour un montant de 4 800 000\$ pour des travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver

ATTENDU QUE le Règlement d'emprunt 173-2026 pour un montant de 4 800 000 \$ pour des travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 13 avril 2026;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a noté une inadéquation dans ledit règlement lors de l'analyse de conformité;

ATTENDU QUE cette inadéquation reflète des erreurs quant au bassin de personnes habiles à voter et de l'interprétation de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst

APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas,

QU'un avis de motion soit par la présente donné voulant que le projet de règlement d'emprunt 173.1-2026 modifiant le Règlement d'emprunt 173-2026 pour un montant de 4 800 000 \$ pour des travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver soit déposé afin de corriger les erreurs susmentionnées;

QUE le projet de règlement d'emprunt 173.1-2026 soit déposé lors de la présente séance;

QUE le projet de règlement d'emprunt 173.1-2026 fasse l'objet d'un référendum auprès des personnes habiles à voter;

QUE le règlement d'emprunt 173.1-2026 soit transmis au MAMH à la conclusion de la tenue du registre et après l'adoption du règlement lors d'une séance subséquente.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

6.1. Aucun sujet à traiter.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

26-06-163

7.1 Adjudication de contrat pour la caractérisation des sols à disposer dans le cadre des travaux de réfection de la route 138A

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown réalise des travaux de réfection de la route 138A dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL), volet Redressement et sécurisation;

ATTENDU QU'une caractérisation des sols est requise afin de déterminer le degré de contamination des déblais et d'en assurer la disposition dans des sites autorisés;

ATTENDU QUE six (6) laboratoires ont été sollicités et que l'offre de Solmatech, au montant de 44 458 \$, plus taxes applicables, représente le meilleur prix en fonction du délai requis, et qu'il est opportun de prévoir une enveloppe budgétaire totale de 55 000 \$ avant taxes applicables afin d'inclure les analyses chimiques additionnelles des fossés à nettoyer;

QUE le conseil municipal octroie à l'entreprise Solmatech le contrat de forage, de caractérisation et d'analyses des sols dans le cadre des travaux de réfection de la route 138A, pour une enveloppe budgétaire maximale de 55 000 \$ avant taxes applicables, et autorise les dépenses afférentes conformément aux crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat de forage et d'analyses des sols à l'entreprise Solmatech qui représente le meilleur prix par rapport au délai requis et augmenter le montant de son contrat pour ajouter les futures analyses chimiques des fossés à nettoyer, pour un montant budgétaire total avant taxes applicables de 55 000 \$.

ADOPTÉE

26-06-164

7.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services annuels d'un laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown réalise annuellement divers travaux de voirie, de réfection de routes, de remplacement de ponceaux ainsi que des travaux ponctuels sur ses réseaux municipaux;

ATTENDU QUE plusieurs de ces travaux nécessitent la caractérisation environnementale des déblais d'excavation afin d'assurer leur disposition dans des sites autorisés conformément à la réglementation applicable;

ATTENDU QUE la Municipalité requiert également les services d'un laboratoire accrédité pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux mis en place lors des travaux réalisés par des entrepreneurs;

ATTENDU QUE ce contrôle permet notamment de s'assurer que les matériaux utilisés ainsi que leur mise en œuvre respectent les exigences des devis et normes applicables;

ATTENDU QUE certains projets nécessitent également des services de traçabilité des sols contaminés ainsi que des attestations émises par un laboratoire accrédité;

ATTENDU QU'un contrat annuel de services professionnels en laboratoire permettrait à la Municipalité d'obtenir un service plus rapide et mieux adapté à ses besoins, tout en assurant une meilleure disponibilité des ressources et une stabilité des prix pour l'année;

ATTENDU QUE plusieurs projets municipaux prévus en 2026 nécessiteront des services de laboratoire, notamment pour les travaux sur les rues et routes suivantes :

- Prince-Albert;
- Oliver;
- Cullen;
- Route 138A;
- Rang des Botreaux;
- Travaux ponctuels du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Emond

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER la Municipalité d'Ormstown à procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat annuel de services professionnels en laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, la caractérisation environnementale des sols et les services connexes requis dans le cadre des travaux municipaux pour l'année 2026;

D'AUTORISER la Direction générale ainsi que le Service du génie à préparer les documents d'appel d'offres et à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-06-165

7.3 Dépôt de la programmation au *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028*

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028*;

ATTENDU QUE la Municipalité a révisé sa programmation TECQ 2024-2028, à la suite de recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 Service de sécurité incendie – dépôt du rapport mensuel d'avril 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du service incendie de la Municipalité d'Ormstown pour le mois d'avril 2026.

ADOPTÉE

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Permis émis – mai 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de mai 2026.

26-06-166

9.2 Demande de PIIA pour le 17, rue Victoria

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour un garage détaché mesurant 7,32 mètres par 9,14 mètres en cour arrière pour la résidence sise au 17, rue Victoria a été déposée par le propriétaire le 13 mars 2026;

ATTENDU QUE selon les plans et devis reçus, le garage aurait un revêtement extérieur en vinyle blanc, toiture en bardeau noir et la pente de la toiture sera 6/12;

ATTENDU QUE l'emplacement est situé à l'intérieur d'une zone qui est assujettis d'un PIIA où les constructions, agrandissements, changements de couleur et modifications des parties des bâtiments principaux et accessoires qui sont visibles de la voie publique;

ATTENDU QUE le patrimoine résidentiel traditionnel du noyau villageois constitue un atout pour toute la communauté;

ATTENDU QUE les critères d'intégration exigés dans la réglementation du PIIA visent à puiser dans l'histoire du patrimoine local pour encadrer et inspirer les interventions futures sur les bâtiments existants;

ATTENDU QUE toute demande de PIIA doit tenir compte que les travaux et couleurs contribuent aussi à la préservation et la mise en valeur des éléments identitaires du secteur tel que clairement stipulés dans la réglementation qui s'applique;

ATTENDU QUE la date de construction du bâtiment est de 1955, que ceux des environs immédiats sont de la même époque et que l'architecture de ces bâtiments ne détient peu ou aucun élément identitaire tel que mentionné par la guide patrimoniale de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'emplacement du garage se trouve à l'intérieur de la cour arrière, donc il n'est pas visible à partir de la rue;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur, la forme ainsi que la finition de la toiture et l'architecture du garage est représentatif et s'harmonise avec celui de la résidence;

ATTENDU QUE la couleur blanche est une couleur qui était prédominante dans les anciens quartiers de la municipalité et a été mentionnée, le tout comme de la brique, de faire partie de l'identité patrimoniale du cadre bâti;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal accepte ladite demande.

ADOPTÉE

26-06-167

9.3 Demande de PIIA pour le 16, rue Bridge

ATTENDU QU'une demande de PIIA pour le remplacement d'une fenêtre de type « bay window » en façade, le remplacement de la porte d'entrée, la reconstruction du plancher de la galerie ainsi de peindre le contour de toutes les ouvertures, soient les portes et fenêtres de la résidence sise au 16, rue Bridge a été déposée par le propriétaire le 23 avril 2026;

ATTENDU QUE l'emplacement est situé à l'intérieur d'une zone qui est assujettie d'un PIIA où les constructions, agrandissements, changements de couleur et modifications des parties des bâtiments principaux et accessoires qui sont visibles de la voie publique;

ATTENDU QUE le que le patrimoine résidentiel traditionnel du noyau villageois constitue un atout pour toute la communauté;

ATTENDU QUE les critères d'intégration exigés dans la réglementation du PIIA visent à puiser dans l'histoire du patrimoine local pour encadrer et inspirer les interventions futures sur les bâtiments existants;

ATTENDU QUE toute demande de PIIA doit tenir compte que les travaux et couleurs contribuent aussi à la préservation et la mise en valeur des éléments identitaires du secteur tel que clairement stipulés dans la réglementation qui s'applique;

ATTENDU QUE la demande vise en premier temps de remplacer la fenêtre de type « bay window » avec une fenêtre de type carré apposé plat qui visera à conserver majoritairement la forme originale de l'ouverture;

ATTENDU QUE lors d'une inspection, il a été déterminé que l'ouverture originale possède une arche au-dessus de l'ouverture de la fenêtre composé de briques en soldat composé, ce qui est partiellement caché par la toiture de la fenêtre « bay window », ce qui porte à croire que l'ouverture originale de la fenêtre n'est pas une forme carré simple;

ATTENDU QUE les objectifs et critères d'aménagement poursuivis à l'égard de l'architecture est que la distribution des ouvertures en façade respecte le rythme prescrit par les autres bâtiments du secteur et que les ouvertures du bâtiment s'harmonisent avec ceux existants;

ATTENDU QUE le bâtiment est dans un quartier dont la majorité des constructions de la fin des années 1800, début 1900 et qu'il détient, le tout comme les autres avoisinantes, plusieurs éléments identitaires et d'importance architecturale tel que mentionné par la guide patrimoniale de la Municipalité;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite aussi remplacer la porte d'entrée principale par une porte d'apparence moderne, le tout en conservant la forme originale de l'ouverture;

ATTENDU QUE le remplacement de toute élément architectural est autorisé dans la mesure où le modèle de remplacement s'apparente au modèle existant ou original;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite aussi peindre les contours et agencements des ouvertures de couleur noir;

ATTENDU QUE les revêtements muraux et leurs couleurs s'harmonisent avec ceux des bâtiments environnants et des couleurs historiquement utilisées dans le secteur;

ATTENDU QUE les couleurs sobres doivent être favorisées et que les couleurs d'accent doivent être utilisées avec finesse et modération de façon à limiter les contrastes et leur impact visuel sur l'environnement naturel et patrimonial;

ATTENDU QUE les couleurs prédominantes pour les ouvertures sont de blanc, mais que la présence de noir est aussi existante;

ATTENDU QUE la demande vise aussi la reconstruction du plancher de la galerie avant en bois traité avec la direction des planches de bois parallèle avec la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE le remplacement des balcons, galeries, perrons et escaliers extérieurs et de tout autre élément architectural est autorisé dans la mesure où le modèle de remplacement s'apparente au modèle existant, ou original;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ACCEPTER le remplacement de la fenêtre de type « bay window » aux conditions suivantes :

- Que la forme et l'architecture de la fenêtre soient fidèle au caractère patrimonial dudit bâtiment;
- Que la forme et la conception de la fenêtre doivent s'harmoniser avec le caractère patrimonial du bâtiment, en ce sens que le haut de l'encadrement de la fenêtre doit épouser la forme de l'ouverture, y compris celle créée par les briques en soldat. La fenêtre elle-même doit également suivre la forme arquée créée par son encadrement et par rapport à l'ouverture dans la maçonnerie. De plus, la fenêtre elle-même doit comporter certains éléments propres aux fenêtres à carrelage, qui était courante à l'époque de sa construction.

D'ACCEPTER le remplacement de la porte avant à la condition suivante :

- Que la forme et l'architecture de la porte soient fidèle au caractère patrimonial dudit bâtiment et à l'époque de sa construction;

D'ACCEPTER la reconstruction du plancher de la galerie avant à la condition suivante :

- Que la reconstruction du plancher soit identique à celui existant ou que le remplacement soit fait en sorte qu'il est d'une forme et fidèle au caractère patrimonial dudit bâtiment et à l'époque de sa construction. C'est-à-dire que les planches soient d'une direction qui est perpendiculaire de la façade du bâtiment et que le bois traite ne soit pas utilisé.

ADOPTÉE

9.4 Demande de PIIA pour le 2B, rue Bridge

ATTENDU QU'une demande de PIIA pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade avant du bâtiment, le changement de couleur du revêtement extérieur, le remplacement des soffites y compris un changement de couleur et la modification du balcon avant afin d'incorporer une rampe d'accès pour les fauteuils roulants pour la crèmerie sise au 2B, rue Bridge a été déposée par le propriétaire le 8 avril 2026;

ATTENDU QUE l'emplacement est situé à l'intérieur d'une zone qui est assujettie d'un PIIA où les constructions, agrandissements et modifications des parties des bâtiments principaux et accessoires qui sont visibles de la voie publique;

ATTENDU QUE les critères d'intégration exigés dans la réglementation du PIIA visent à créer un environnement qui est à la fois harmonisé et qui contribue à la création d'un noyau commerciale;

ATTENDU QUE la demande vise en premier temps de remplacer le revêtement extérieur de la façade avant du bâtiment;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du bâtiment présentement constitue d'un déclin horizontal en aluminium ayant un motif imitant le bois et que le remplacement proposé consiste à utiliser un déclin horizontal en Canoxel qui aurait aussi un motif imitant le bois;

ATTENDU QUE le demandeur vise à remplacer le revêtement extérieur des autres façades du bâtiments à l'année subséquente;

ATTENDU QUE la demande concerne aussi le changement de couleur du revêtement extérieur qui est présentement de couleur crème à un gris pâle;

ATTENDU QUE la demande concerne aussi le remplacement des soffites et de les peindre brun afin de s'harmoniser avec la toiture du bâtiment qui est aussi d'un couleur brun;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé au sein d'un centre commercial plus vaste comprenant plusieurs bâtiments;

ATTENDU QUE les couleurs et les nuances proposées s'inscrivent dans la palette dominante de ce centre commercial et forment ainsi un ensemble harmonieux;

ATTENDU QUE la demande vise à apporter des modifications au balcon afin d'incorporer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE le modèle proposé ainsi que le ton de brun s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ACCEPTER ladite demande de PIIA.

ADOPTÉE

9.5 Demande de PIIA pour le 8, rue Victoria

ATTENDU QU'une demande de PIIA pour un changement de la couleur extérieur de la porte d'entrée principal et la porte de garage de la résidence sise au 8, rue Victoria a été déposée par le propriétaire le 25 juillet 2025;

ATTENDU QUE la demande concerne le changement de couleur de rouge à gris alors que la résidence et les fenêtres sont de couleurs blancs et que les volets de fenêtres sont de couleur noir;

ATTENDU QUE l'emplacement est situé à l'intérieur d'une zone qui est assujettie d'un PIIA où les constructions, agrandissements, changements de couleur et modifications des parties des bâtiments principaux et accessoires qui sont visibles de la voie publique;

ATTENDU QUE les critères d'intégration exigés dans la réglementation du PIIA visent à puiser dans l'histoire du patrimoine local pour encadrer et inspirer les interventions futures sur les bâtiments existants;

ATTENDU QUE toute demande de PIIA doit tenir compte que les travaux et couleurs contribuent aussi à la préservation et la mise en valeur des éléments identitaires du secteur tel que clairement stipulés dans la réglementation qui s'applique;

ATTENDU QUE la date de construction du bâtiment est de 1960, que ceux des environs immédiats sont de la même époque et que l'architecture de ces bâtiments ne détient peu ou aucuns éléments identitaires tel que mentionné par la guide patrimoniale de la Municipalité;

ATTENDU QUE la couleur souhaitée pour les portes est d'une palette qui est sobre et s'harmonisent bien avec la couleur de la résidence;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Emond

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal accepte ladite demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-06-170

9.6 Demande de PPCMOI pour le 33, rue Prince-Albert

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par la Municipalité d'Ormstown concernant les lots 5 807 224, 5 807 275, 5 807 688 et 5 807 689 du cadastre du Québec sur la rue du Prince-Albert, dans une partie de la zone R-11 en vue de :

1. Régulariser la situation de son utilisation actuelle d'un lot vacant adjacent comme stationnement pour l'organisme;
2. Créer un stationnement public qui sera également utilisé et intégré à un réseau plus vaste de parcs et de transports actifs;
3. Permettre une entente compréhensive entre la Légion Royale et la municipalité concernant l'intégration des lieux de l'organisme au sein du Plan municipal de sécurité civile, de sorte que l'établissement devienne un lieu d'hébergement en cas d'urgence;

ATTENDU QUE pour le projet, les éléments dérogatoires au règlement de zonage numéro 148-2023 de la municipalité d'Ormstown sont les suivants :

1. Un usage de *lieu d'hébergement en cas d'urgence*, soit un usage découlant de la Sous-classe P1-03 : Service municipal ou gouvernemental de l'article 3.27 Classe P1 : Institutionnel, alors que l'annexe B Grilles des usages et normes par zone du règlement de zonage 148-2023 prévoit, pour la Zone R-8 seulement des usages Habitation unifamiliale (H1), Habitation bifamiliale (H2), Habitation trifamiliale (H3), Énénerie, menuiserie (I2-08-09) et l'usage Communautaire (P1-05);
2. Un usage P3-01-06 Terrain ou garage de stationnement de la Sous-classe P3-01 : Services publics de l'article 3.29 Classe P3 : Services publics, alors que l'annexe B Grilles des usages et normes par zone du règlement de zonage 148-2023 prévoit, pour la Zone R-8 seulement des usages Habitation unifamiliale (H1), Habitation bifamiliale (H2), Habitation trifamiliale (H3), Énénerie, menuiserie (I2-08-09) et l'usage Communautaire (P1-05);
3. L'emplacement d'un stationnement pour les usages publics située sur plusieurs lots adjacents, alors que l'article 9.6. Localisation des cases de stationnement pour les usages publics du règlement de zonage 148-2023 stipule que les cases de stationnement pour un usage publics les cases de stationnement peuvent être aménagées soit dans les cours arrière et latérales et occuper cinquante pour cent (50%) de la cour avant;

ATTENDU QUE la demande respecte les lignes directrices du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande respecte les orientations du Plan d'urbanisme numéro 147-2023 en ce qui relève des matières suivantes :

1. L'orientation d'aménagement 5 : Protéger et mettre en valeur la qualité des éléments d'intérêt naturel et prévenir les effets nocifs des îlots de chaleur urbains;
2. L'orientation d'aménagement 8 : Garantir des services, équipements et infrastructures de qualité;
3. L'orientation d'aménagement 9 : Planifier harmonieusement les différents modes de transport.

ATTENDU QUE la demande respecte les critères d'évaluation du règlement 114-2021 sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE la demande contribue à l'approfondissement et élargissement, tant sur le plan qualitatif, du réseau municipal de la sécurité civile;

ATTENDU QUE le projet contribue à la mise en place d'un réseau de transport naturel plus étendu au sein du tissu urbain, servant dans un premier temps de système reliant les zones boisées et les parcs municipaux, le tout, séparés des réseaux routiers, et dans un second temps, à encourager les citoyens à interagir avec l'environnement naturel afin de favoriser une meilleure compréhension et compassion, ce qui mise à porter un changement de comportement plus en phase avec la protection et la symbiose avec la nature;

ATTENDU QUE le projet contribue à la recharge naturelle des nappes phréatiques et à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur grâce à l'aménagement d'un parking végétalisé, le tout en utilisant des dalles alvéolées en béton;

ATTENDU QUE le projet vise aussi à permettre à la municipalité de conclure une entente avec la Légion Royale du Canada pour l'implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales sous-terrain, ce qui est nécessaires pour les travaux de réfection et la séparation des eaux usées et pluviale de la rue du Prince-Albert;

ATTENDU QUE le CCU apporte une recommandation favorable au projet;

EN CONSÉQUENCE

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉE par le conseiller Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ACCEPTER la demande de PPCMOI numéro 2026-039 autorisant la réalisation d'un projet qui vise :

1. à régulariser l'utilisation actuelle des lots vacants 5 807 275, 5 807 688 et 5 807 689 du cadastre du Québec, comme stationnement pour l'organisme la Légion Royale du Canada, ce qui est en dérogation aux dispositions relatives à l'usage du règlement de zonage numéro 148-2023;
2. à permettre l'utilisation des lots vacants 5 807 275, 5 807 688 et 5 807 689 du cadastre du Québec, comme stationnement pour des fins publics, y compris un stationnement qui sera également utilisé et faire partie intégrante à un réseau de transport actif verte qui sert de lien entre les parcs et les espaces naturelles, en dérogation aux dispositions relatives à l'usage du règlement de zonage numéro 148-2023;
3. à permettre l'utilisation du bâtiment principal sise au 33 rue du Prince-Albert, lot numéro 5 807 224 du cadastre du Québec comme lieu d'hébergement en cas d'urgence, le tout pour but de combler un besoin critique en matière du réseau municipal de la sécurité civile, en dérogation aux dispositions relatives à l'usage du règlement de zonage numéro 148-2023;

QUE la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas les obligations de la municipalité à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE

26-06-171

9.7 Demande de PPCMOI pour le projet immobilier sur le lot 6 455 729

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par M. Yannick P. Michel pour et nom de la Groupe Firma INC. concernant le lot 6 455 729 du cadastre du Québec sur la rue Church, à l'intérieur de la zone R-7, en vue de permettre la construction d'un projet intégré comprenant de 4 immeubles résidentiels de type multifamiliale de 6 logements chaque;

ATTENDU QUE pour le projet, les éléments dérogatoires au règlement de zonage numéro 148-2023 de la municipalité d'Ormstown sont les suivants :

1. La construction d'unités d'habitation multifamiliales de 6 logements, alors que l'annexe B Grilles des usages et normes par zone du règlement de zonage 148-2023 prévoit, pour la Zone R-7 seulement les unités d'habitation multifamiliale (H4) qui comprend des unités de 4 logements soit permises;
2. La construction d'unités d'habitation multifamiliales de 6 logements comportant de 3 étages, le tout sur un hauteur de 13 mètres, alors que l'annexe B Grilles des usages et normes par zone du règlement de zonage 148-2023 prévoit, pour la Zone R-7 une hauteur maximale de 2 étages, soit d'au plus 11 mètres;
3. Une marge d'isolement minimale par rapport à une ligne de lot arrière à 6 mètres, alors que l'article 14.9 du règlement de zonage 148-2023 prévoit une marge minimale de 9 mètres pour les usages actuellement autorisés;
4. Une largeur minimale de 6 mètres pour une allée de circulation double sens alors, que l'article 9.13 du règlement de zonage 148-2023 prévoit une marge minimale de 6,7 mètres;

5. Une bande végétalisée de 2 mètres de large, dont la largeur diminue progressivement pour atteindre au minimum 1,3 mètres dans la partie sud-est du site qui, entoure l'aire de stationnement, alors que l'article 9.8 du règlement de zonage 148-2023 prévoit une largeur minimale de 2 mètres;
6. La distance entre les deux allées d'accès au terrain est de 27,4 mètres, alors que l'article 9.27 du règlement de zonage 148-2023 prévoit que la distance entre deux entrées pour un usage multifamiliale soit à 30 mètres.

ATTENDU QUE la demande respecte les lignes directrices du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande respecte les orientations du Plan d'urbanisme numéro 147-2023 en ce qui relève des matières suivantes :

1. L'orientation d'aménagement 1 : Encourager un développement résidentiel diversifié, harmonieux et accessible;
2. L'orientation d'aménagement 2 : Préserver l'intégrité des milieux bâtis existants;
3. L'orientation d'aménagement 5 : Protéger et mettre en valeur la qualité des éléments d'intérêt naturel et prévenir les effets nocifs des îlots de chaleur urbains.

ATTENDU QUE la demande respecte les critères d'évaluation du règlement 114-2021 sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE la demande propose une densification douce, cohérente avec ces orientations, en occupant un terrain actuellement vacant, en renforçant la structure résidentielle du secteur;

ATTENDU QUE le projet propose un usage résidentiel multifamilial compatible avec les formes bâties présentes dans le noyau villageois, où coexistent maison unifamiliale, plex, logements collectifs, services locaux et équipements communautaires;

ATTENDU QUE la mixité des typologies résidentielles permet d'accueillir une diversité de profils (aînés, familles, travailleurs locaux) et que les espaces extérieurs communs favorisent les interactions de voisinage et le sentiment d'appartenance au milieu;

ATTENDU QUE le projet vise à mettre en valeur l'identité villageoise par l'utilisation de l'usage d'une volumétrie pavillonnaire à toits inclinés, propre à l'identité villageoise d'Ormstown et par choix de matériaux durables et traditionnels (brique, déclin texturé) assure une continuité formelle avec le paysage bâti existant;

ATTENDU QUE le projet contribue à la mise à disposition des résidents des habitations au réseau de transport naturel, à savoir la piste cyclable qui s'intègre au tissu urbain grâce à sa connexion directe et à son intégration dans le paysage ; à plus grande échelle, elle sert de système reliant les zones boisées et les parcs municipaux, tous séparés du réseau routier;

ATTENDU QUE le projet contribue à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur grâce à l'aménagement d'un stationnement végétalisé par voie des îlots de verdure, une grande quantité d'arbres ayant de larges canopées et la réduction des espaces minéralisés;

ATTENDU QUE le CCU apporte une recommandation favorable au projet;

EN CONSÉQUENCE

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst

APPUYÉE par le conseiller Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ACCEPTER la demande de PPCMOI numéro 2026-041 autorisant la réalisation d'un projet qui vise la construction d'un projet intégré comprenant de 4 d'unités d'habitation multifamiliales de six (6) logements chaque à l'intérieur de la zone R-7 sur le lot 6 455 729 du cadastre du Québec, en dérogation aux dispositions relatives à :

1. L'usage;
2. La hauteur permise pour des bâtiments;
3. La marge d'isolement minimale par rapport d'une ligne de lot;
4. La largeur minimale d'une allée de circulation de double sens;
5. La largeur de la bande végétalisée qui entoure une aire de stationnement;
6. La distance entre deux allées d'accès au terrain.

Le tout tel que présenté à la quatrième version du cahier de projet portant le numéro de dossier 2104-168 réalisé par la Groupe Firma INC., daté avril 2026 aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur avise par la transmission au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), toute documentation relative à son projet domiciliaire et qu'une confirmation écrite de la réception par le ministère soit transmise à la municipalité;

2. Que l'émission de tout permis par la municipalité est conditionnelle à la réception de la confirmation écrite mentionné précédemment et que les travaux de réalisation sont effectués tel que présenté au 4^e version du rapport soumis le 20 avril 2026 portant le numéro 2104-168;

QUE la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas les obligations du demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE

26-06-172

9.8 Nomination des membres du comité de démolition

ATTENDU QUE le règlement numéro 145-2023 relatif à la démolition d'immeubles a été adopté par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

ATTENDU QU'à l'article 3.1 dudit règlement il est stipulé qu'un comité doit être formé et composé de trois (3) membres du conseil, désignés par résolution;

ATTENDU QU'un membre substitut doit également être nommé pour remplacer l'un des trois (3) membres, lorsque celui-ci ne peut assister à une séance du comité;

EN CONSÉQUENCE

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE NOMMER les conseillers René Gauthier, Robert Greig et le maire Philippe Besombes comme membres du comité et le conseiller Michel-André Émond à titre de substitut.

ADOPTÉE

26-06-173

9.9 Don de terre de l'écocentre à l'église St-James

ATTENDU QUE l'église de St-James fait partie des bâtiments patrimoniaux cruciaux de la Municipalité et que sa pérennité est possible grâce aux dons;

ATTENDU QUE la municipalité désire se départir de cette terre;

ATTENDU QUE les analyses n'ont révélées aucune contamination inférieure aux critères A;

ATTENDU QUE les articles 1806 à 1835 du Code Civil (chapitre CCQ-1991) encadrent les dons et que la municipalité respecte les articles concernant le don qu'elle veut faire;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller Michel André Emond votant contre et le maire ne votant pas;

D'OCTROYER 30 voyages de terre pour un total de 360 tonnes manutentionnées par la municipalité à l'église St-James d'Ormstown.

ADOPTÉE

26-06-174

9.10 Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance Éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités.

ATTENDU QUE la fédération des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme. Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

ATTENDU QU'à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la municipalité d'Ordstown, par la FQM. Ce rapport permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ordstown comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité d'Ordstown déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la municipalité d'Ordstown autorise la direction générale à ;

- Signer l'autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes formalités afin d'y donner effet ;
- Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10. CULTURE ET LOISIRS

10.1 Rapport des activités de la bibliothèque pour le mois de juin

Voici les activités du mois de juin :

LE CLUB DE LECTURE TD :

Le club de lecture TD est le rendez-vous estival à la bibliothèque pour les jeunes de 2 à 12 ans! Les inscriptions débuteront le 20 juin, une trousse du jeune lecteur leur sera remise comprenant : un carnet pour noter toutes leurs lectures et aventures, des autocollants amusants et un code pour accéder au site officiel du Club de lecture TD. Plusieurs défis de lecture les attendent tout au long de l'été. Les jeunes auront la chance de gagner l'un des différents prix.

LE SENTIER DES CONTES :

Les jeunes pourront explorer les pages d'un livre jeunesse installé sur des panneaux à la Salle BELL. L'ouvrage en vedette est « *Colette n'a besoin de personne* ». Chaque panneau comporte un code QR : scannez-le avec votre cellulaire pour entendre la version audio. Un petit quiz à compléter sera remis au plus petits et un mot croisé au plus grands, ceci leur permettra d'avoir une autre chance de gagner un prix.

26-06-175

10.2 Demande d'aide financière de Debbie Neumann pour le jardin communautaire

ATTENDU QUE le jardin communautaire est une initiative de citoyens bénévoles offerte gratuitement à la communauté et située au parc Mario-Dumas, à proximité du Centre récréatif;

ATTENDU QUE ce projet présente un intérêt collectif pour la population d'Ordstown et contribue au dynamisme social et communautaire du milieu;

ATTENDU QU'une demande a été adressée à la Municipalité afin d'obtenir un soutien pour l'achat de fournitures nécessaires à la préparation et à l'entretien du jardin communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité privilégie, par souci d'efficacité dans l'utilisation de ses ressources, le versement d'une aide financière, le cas échéant, plutôt que l'achat direct des fournitures demandées;

L'ATTENDU QUE l'octroi d'une aide financière demeure à la discrétion du conseil municipal, sous réserve des crédits disponibles et conformément à la *Politique d'aide financière, de partenariat et de bourse* de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas :

D'ACCORDER une aide financière sous-forme de remboursement des dépenses sur présentation des factures et des reçus jusqu'à concurrence de 400\$ afin de permettre l'achat de fournitures nécessaires à la préparation et l'entretien du jardin communautaire;

QUE cette aide financière soit conditionnelle à la disponibilité des crédits;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-110-00-990.

ADOPTÉE

26-06-176

10.3 Proclamation Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

ATTENDU QUE la maltraitance envers les personnes âgées est un problème social grave qui porte atteinte à la dignité, à la sécurité, à la santé et aux droits fondamentaux des personnes;

ATTENDU QUE toutes les formes de maltraitance — qu'elles soient physiques, psychologiques, financières, organisationnelles ou liées à la négligence — doivent être dénoncées et prévenues collectivement;

ATTENDU QUE les personnes âgées contribuent de façon essentielle à la vitalité, à l'histoire et au développement de notre communauté;

ATTENDU QUE la sensibilisation, l'éducation et la solidarité citoyenne sont essentielles afin de favoriser un milieu de vie bienveillant, inclusif et respectueux pour les personnes âgées;

ATTENDU QUE la Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, soulignée le 15 juin de chaque année, constitue une occasion importante de promouvoir le respect et la bientraitance envers les aînés;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas :

QUE le conseil proclame le 15 juin 2026 « Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées »;

D'INVITER l'ensemble de la population à poser des gestes de respect, de vigilance et de solidarité envers les personnes âgées de notre communauté.

ADOPTÉE

26-06-177

10.4 Appui au projet de réfection des terrains de baseball du parc des Copains à Saint-Martine

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Martine prévoit déposer deux demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ces demandes visent la réalisation d'un projet de modernisation des terrains de baseball du parc des Copains, dont les infrastructures, construites dans les années 1960 et 1970, ont atteint un niveau de vétusté avancé;

ATTENDU QUE ce projet, d'une valeur totale estimée à 1 748 000 \$, se divise en deux phases, soit :

- la modernisation du système électrique et de l'éclairage (Phase 1);
- la réfection des infrastructures de jeu et de protection (Phase 2);
-

ATTENDU QUE les terrains de baseball de Sainte-Martine constituent des équipements sportifs d'importance régionale, accueillant annuellement plus de 13 500 usagers et près de 740 utilisateurs par semaine en saison estivale;

ATTENDU QUE ces installations sont utilisées par des citoyens et organisations provenant de plusieurs municipalités environnantes, incluant celles de la région;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Martine souhaite offrir des installations sécuritaires, modernes et adaptées aux besoins actuels et futurs de la population;

ATTENDU QUE les retombées positives de ce projet pour l'ensemble de la communauté régionale en matière de sport, de loisir et de qualité de vie;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown appuie la Municipalité de Sainte-Martine dans ses demandes d'aide financière présentées dans le cadre du programme PAFIRSPA;

QUE le conseil reconnaisse la portée régionale du projet de réfection des terrains de baseball du parc des Copains et les bénéfices qu'il apportera à l'ensemble des citoyens du secteur;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Sainte-Martine pour appuyer ses démarches.

ADOPTÉE

11. COMMUNICATION

Aucun sujet à traiter.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Aucun sujet à traiter.

13. VARIA

Aucun sujet à traiter.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

26-0-178

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst
APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance est levée à 20 h 07.

ADOPTÉE

M. Philippe Besombes
Maire

M. Daniel Leduc
Directeur général et greffier-trésorier

Annexe A

Nom fournisseur	Description	Montant total facture
2547-0857 Québec Inc. (Infotech)	Contrat entretien & soutien appli. - juillet à sept. 2026	4 732.09 \$
2547-0857 Québec Inc. (Infotech)	Mise en route - Urbanisme - Résó #25-10-287	1 701.64 \$
2547-0857 Québec Inc. (Infotech)	Soutien Finances	452.72 \$
2547-0857 Québec Inc. (Infotech)	Contrat entretien et soutien - nouveau poste - Mars 2026	51.46 \$
2547-0857 Québec Inc. (Infotech)	Contrat entretien & soutien - Nouv. poste - avril à juin 2026	154.37 \$
9141855 Canada Inc.	VEH #35 - Ligne d'huile transmission a éclatée	1 200.05 \$
9141855 Canada Inc.	VEH #35 - Rempl. courroie alternateur et A/C	459.97 \$
9141855 Canada Inc.	VEH #35 - Remplacement du "oil cooler"	2 932.36 \$
9141855 Canada Inc.	VEH #4 - Réparation pneu avant droit tracteur	272.80 \$
9141855 Canada Inc.	Pascal Brisebois - Bottes cuir nylon BN	276.29 \$
9483-3100 Québec Inc.	Retrait pompe temporaire Poste Delage	833.57 \$
Adn Communication	Alertes Municipales - Avril 2026	207.38 \$
Aedifica	Hon, prof au 31 mars 26 - Volet 1-50% - Volet 2 - 50%	18 439.70 \$
Bétonel / Dulux	Peintures marquage lignes parcs et rues	8 668.93 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 5 visites	1 779.75 \$
Boivin & Gauvin Inc.	2 Lances Turbojet #1720 - Pompiers	2 836.43 \$
Boivin & Gauvin Inc.	CRÉDIT Facture: FC20023198 - Lance Turbojet	(2 524.40 \$)
Bottier du Cinq (Le)	8 paires bottes - Pompiers	2 251.25 \$
Bottier du Cinq (Le)	Nancy Gouin - Chandails, coton ouate	125.94 \$
Bottier du Cinq (Le)	Nancy Gouin - Casque rond blanc	41.35 \$
Carrière Ali Inc.	14.85 T Pierres - Bris égout rue McBain	481.64 \$
Carrière Ali Inc.	15.14 T Pierres - Rang Tollochgorum	564.19 \$
Cauca	Frais annuel Répartition incendie - Pompiers	4 551.87 \$
Cauca	Frais annuel pour SURVI-MOBILE - Pompiers	3 415.36 \$
Cégep de Saint-Laurent	Formations Dir. Travaux publics	4 127.60 \$
Comaq	Formation Comaq	2 242.01 \$
Compteurs D'Eau du Québec	Compteurs d'eau - Résó #26-04-112	57 843.00 \$
Construction J. Theoret Inc.	Location pelle mécanique - Bris rue Isabelle	1 382.57 \$
Crsbp Montérégie Inc.	Fournitures cartes abonnés, étiquettes, papier etc.	220.81 \$
Disclair Productions	Webdiffusion séance conseil 4 mai 2026 - Résó 25-09-259	1 092.26 \$
Distribution Lazure Inc.	2 colliers pour réparer conduite aqueduc	915.56 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridique - Dossier #69019	287.44 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	services Juridique - Dossier #56864	1 257.54 \$
Émulsion Sérigraphie	Nancy Gouin - Broderies vêtements	156.37 \$
Émulsion Sérigraphie	Nancy Gouin - Broderie vêtements	241.45 \$
Environor Canada Inc.	Séquestrant traitement eau - DUMAS	3 057.02 \$
Équip. albert Billette Inc. (Les)	Vérif et rempl. petite scie à chaîne - Voirie	55.77 \$
Équip. albert Billette Inc. (Les)	Tuyau 8"/10" pr aspirateur de feuilles - Voirie	275.94 \$
Équipements Quinton Inc.	Loc. bureau chantier - Mai/juin 2026 Garage 201	661.11 \$
Eurofins Environex	Analyse eau potable - 87 Roy et 24 rue Cross	128.77 \$
Eurofins Environex	Analyse eau affluent et effluent	272.49 \$
Eurofins Environex	Analyse eau 87 Roy, 24 rue Cross	674.33 \$
Eurofins Environex	Analyse eau brute - Puits	394.94 \$
Eurofins Environex	Analyse eau - Dépôt à neige #1 et #2	292.62 \$
Fonds D'Information Territoire	8 Avis de mutation	48.00 \$
Formation R.C.R. RF	Formation secourisme - CNESST - Pompiers	1 459.03 \$
Formation R.C.R. RF	Garrot militaire - Pompiers	54.27 \$
Fqm	Formation CCU mode d'emploi - M. Besombes	183.96 \$
Fqm	Grefe - Serv. juridiques - Publicaiton d'appel d'offres	89.34 \$
Fqm	Grefe - Serv. jur. - Règlement encadrant comités	284.61 \$

Garage S.D. Inc.	VEH #32 - Réparation crevaison	23.00 \$
Garage S.D. Inc.	VEH #42 - Réparation crevaison	23.00 \$
Gestion Écono Plus Inc.	Frais repérage GPS - Mai 2026	303.07 \$
Gleaner, The	Publication bulletin Municipal - Édition 22 avril 2026	2 414.48 \$
Go le Grand Défi Inc.	Affiches et cartons - Grand défi Pierre Lavoie	157.69 \$
Graphica Impression INC	550 chèques - SFM	327.57 \$
Ics Inc.	Ajout 1 MS365 Standard - 6 mois - Ingénierie	137.63 \$
Iga Ormstown	Café, lait, crème - H.-V.	42.25 \$
Iga Ormstown	Café, mayo, margarine - H.-V.	27.47 \$
Iga Ormstown	Lait, crème - H.-V.	20.58 \$
Interpreto	Tests psychométrique - Poste ingénierie	367.92 \$
Jalec Inc.	20 Accès réseau (17 mobiles, 3 portatif) Mai 2026	343.78 \$
Jbf Javel-Bois-Franc Inc.	32 UN - Javel - BF12 20L et Dépôt cont. 20 LTS-DUMAS	1 385.46 \$
Law Jean-Baptiste Avocats S.E.N.C.	Frais serv. juridique - Dossier MORM02-026-1035	646.74 \$
Leblanc Illuminations- Canada inc.	Guirlandes 20M 200 DEL - Voirie	185.10 \$
Librairie Renaud-Bray Inc.	Achat 2 livres - Bibliothèque	72.44 \$
Librairie Renaud-Bray Inc.	Achat 2 livres - Bibliothèque	69.25 \$
Librairie Renaud-Bray Inc.	Achat 1 livre - bibliothèque	41.99 \$
Librairie Renaud-Bray Inc.	Achat 4 livres - Bibliothèque	152.24 \$
Librairies Boyer	Achat 8 livres - Bibliothèque	224.57 \$
Mcclintock, les Entreprises	Rép. urgence - affaissement ponceau sur 138A	1 172.75 \$
Nummax	Frais annuel - Logiciel Nummax - Panneau électronique	275.94 \$
O-Max Inc	Produits entretien - H.-V., Caserne, Biblio, Centre rec.	423.60 \$
O-Max Inc	Papier hygiénique, sacs à ordures - Garage 201	318.70 \$
O-Max Inc	Casque de sécurité - Stagiaire ingénierie	22.94 \$
Pg Solutions	Mise en route - Accompagnement PG - Réso 25-10-286	17 654.47 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	12 nettoyeurs pour freins - Voirie	112.98 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Master pack pr tracteur	23.04 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Brosse métallique pr nettoyer couvercle de vanne de rue	71.86 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	2 conduits à essence - Voirie	12.40 \$
Plancher Design Expert Inc.	Frais installation plancher sous-sol H.-V.	518.03 \$
Pompaction Inc	Tubes pour pompe doseuse chlore/séquestrant	945.70 \$
Pompaction Inc	Pompe temporaire poste Delage	1 148.37 \$
Prud'Homme Technologies Inc.	Remplacement 4 avertisseurs fumé plus de 10 ans	1 078.16 \$
Purolator Inc.	De POMPACTION pour Tech des eaux	24.52 \$
Purolator Inc.	De GENEQ pour Tech eaux	8.17 \$
Purolator Inc.	Frais poste - envoi pr citoyens	7.85 \$
Purolator Inc.	Frais poste - envois pr citoyens et retour pompiers	24.43 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	Peinture antirouille pr VEH #33 et #34	91.97 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	CRÉDIT retour dlublure plateau, achat ens. peinture	2.29 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	2 Vis à béton pr table halte urbaine	20.59 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	Balais de rue multi surfaces - Voirie	76.55 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	Pistolet arrosage - Garage 201	39.76 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	Perceuse cordon 3/8" - pour mélanger peinture terrains	105.77 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	Peinture à tracer - Terrains soccer	71.24 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	Raccord boyau - Poste Dumas	8.04 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	Corde tors. peint, poubelle, adapt - inspection caméra	122.28 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc.	Manchon flexible - bris rue McBain	24.81 \$
Ratte, Magasin F.	CRÉDIT - Relieurs prévention incendie	(57.47 \$)
Ratte, Magasin F.	Relieurs - Prévention incendie	43.67 \$
Ratte, Magasin F.	Relieurs, crayon - Prévention incendie	63.31 \$
Ratte, Magasin F.	1 poubelle, crayon, relieur pour - Prév. incendie, ingénierie	51.79 \$
Ratte, Magasin F.	Pochette extensible - Voirie	19.53 \$
Réseau D'Information Municipale Rim	Affichage à la UNE - Poste Greffe	229.95 \$

Robert Daoust Et Fils Inc.	136.11 TM ordures - mars 2026	45 489.22 \$
S.N.G. Services Mécaniques Inc	VEH #1005 - Entretien	856.45 \$
S.N.G. Services Mécaniques Inc	VEH #305 - Entretien	1 367.59 \$
S.N.G. Services Mécaniques Inc	VEH #505 - Entretien	272.13 \$
S.N.G. Services Mécaniques Inc	VEH #205 - Entretien	1 147.76 \$
Sanibert	Toilette rue Church - Évènement distr. arbres	285.67 \$
Sanibert	1 toilette chauffée-4 sem.- Écocentre - avril 2026	244.48 \$
Sécurité & Serrurier Clément	Rempl. détecteur de fumée - Caserne	391.77 \$
Sécurité Rousse Inc.	Inst. caméra extérieur Centre récréatif	1 466.96 \$
Sécurité Rousse Inc.	Remplacement batteries détecteur mouvement S. sol	263.26 \$
Sécurité Rousse Inc.	Câblage 4 prises - bureau tech. ingénieure, adj. finances	804.83 \$
Service Informatique D.L. Inc	Accès Internet Fibre - Avril 2026 - HDV	1 014.08 \$
Services de Rebutis Soulanges Inc.	Débouchage de tuyau - blocage rue McBain	2 162.62 \$
Services de Rebutis Soulanges Inc.	Bonhomme à eau jeux d'eau - Nettoyage egout, aqueduc	5 123.92 \$
Servicofax	5588 copies couleurs, 4080 copies noir/blanc	532.79 \$
Societe de Sauvetage	Formation et brevet qualité eau - Jeux d'eau - Voirie	690.64 \$
Solution Informatique de la Montérégie	Dock station Tech. ingénierie et Barre de protection	482.87 \$
Solution Informatique de la Montérégie	Portatif lenovo - Technicienne ingénierie	2 299.95 \$
Staples Canada Ulc	Rubans, bloc post-it, classeur entreposage archives	129.48 \$
Staples Canada Ulc	CRÉDIT - Crayons - Facture 72973886	(54.36 \$)
Staples Canada Ulc	Cahier spirale, papiers, crayons - H.-V.	150.53 \$
Technivolt Électrique Inc.	Trouble avec pompe 4 - Poste Linda	468.84 \$
Technivolt Électrique Inc.	Télémetries des postes - Avril 2026	321.93 \$
Telmatik	Appels d'urgence - Mai 2026	99.94 \$
	Paielements à effectuer	229 343.09 \$

	SALAIRES à autoriser au Salaires à autoriser au 13 mai 2026 incluant DAS Fédéral, Provincial et REER	188 397.20 \$
Nom fournisseur	Description	Montant total facture
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	55.897 L - Essence VEH #32	100.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	27.713 L - Essence VEH #35	72.03 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	88.885 L - Essence VEH #35	231.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	153.905 L - Essence VEH #33	400.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	55.897 L - Essence VEH #43	100.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	81.094 L - Essence VEH #32	145.08 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	76.953 L - Essence VEH #35	200.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	64.803 L - Essence VEH #43	125.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	51.840 L - Essence VEH #42	100.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	64.805 L - Essence VEH #31	125.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	68.622 L - Essence VEH #305	178.35 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	74.640 L - Essence VEH #32	136.52 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	48.021 L - Essence VEH #35	120.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	46.418 L - Essence VEH #34	116.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	66.173 L - Essence VEH #43	125.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	47.226 L - Essence VEH #35	118.02 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	59.514 L - Essence VEH #31	110.04 \$

9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	77.615 L - Essence VEH #42	143.51 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	67.614 L - Essence VEH #32	125.02 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	46.424 L - Essence VEH #34	116.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	21.633 L - Essence VEH #31	40.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	46.364 L - Essence VEH #205 et 10005	115.86 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	78.832 L - Essence VEH #35	197.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	43.272 L - Essence VEH #42	80.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	67.604 L - Essence VEH #43	125.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	39.188 L - Essence VEH #505	83.04 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	48.019 L - Essence VEH #305	120.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	Fluide d'échappement	27.58 \$
Ambioterra	Aide financière - Forum jour de la Terre - 2026	1 416.00 \$
Bell Canada	Internet Bibliothèque du 23 avrol au 22 mai 2026	180.46 \$
Bell Mobilité	Ligne cellulaire traitement aqueduc et DG	65.79 \$
Centre Jean-Xxiii	Bourse de persévérance scolaire - Réso #26-02-042	150.00 \$
CHARTRAND FANNY	Paiement-Facture service des finances - Réso 26-03-050	1 603.90 \$
Châteauguay Valley Career Education	Bourse de persévérance scolaire - Réso #26-02-042	600.00 \$
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A - Mai 2026	36.74 \$
Complexe Medical Ormstown Inc	Loyer bibliothèque - Mai 2026	7 012.12 \$
École Notre-Dame-Du- Rosaire	Bourse de persévérance scolaire - Réso #26-02-042	150.00 \$
École Sec. Régionale Châteauguay Valley	Bourse de persévérance scolaire - Réso #26-02-042	500.00 \$
Fondation Arthur-Pigeon	Bourse persévérance scolaire 2026	500.00 \$
FQM ASSURANCES INC.	Assurance accident pompiers - 2026	2 148.39 \$
FQM ASSURANCES INC.	Assurance Municipale Combinée - 2026	97 472.16 \$
Gestion Msdm Inc.	Loyer Garage 201 - Mai 2026	2 667.42 \$
Gouin Nancy	Remb. Facture CANAC - Cache fil pour H.-V.	30.98 \$
Groupe Charlebois INC	Organis. évènements Municipaux 2026 - 1er vers 50%	29 893.50 \$
Hydro-Quebec	299 104 335 417 Hybiblio55 - 55 rue Isabelle	1 777.59 \$
Hydro-Quebec	299 083 004 893 Hy rte 201 - 1441, Jamestown (garage Mun.)	744.55 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 275 Hy parc - 97, rue Adèle (parc Julie)	365.19 \$
Hydro-Quebec	299 089 743 957 Hy rte 201B - 1432, Jamestown (garage Mun.)	290.36 \$
Hydro-Quebec	299 075 244 549 Hypont - 22, rue Bridge (pont)	70.41 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 127 Hyplani - 72, rue Roy (planimètre)	86.92 \$
Hydro-Quebec	299 089 956 831 HyValleeO - 1609 rue de la Volière	216.04 \$
Hydro-Quebec	299 088 112 196 Hybur - 5 & 9 rue Gale	4 225.36 \$
Hydro-Quebec	299 048 627 507 Hyluminair - 16 luminaires (19-21 Lambton)	325.15 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 564 Hy parc - Rue Victoria (Tennis)	35.62 \$
Hydro-Quebec	299 101 961 843 HyBorne	305.09 \$
Hydro-Quebec	299 106 486 192 Hy parc - Rue Church (parc Lindsay)	69.04 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 226 Hyaque - 3 rue Madelaine (aqueduc)	2 483.24 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 515 Hyassai - 2145, River Rd (usine d'épuration)	2 605.59 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 657 Hyegout - 83, rue Roy (Poste principal)	2 890.07 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 491 Hycentre - 87, rue Roy (centre réc.)	1 165.21 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 762 Hyegout - Rue Hector (égouts)	107.43 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 713 Hyegout - Station rue Church (Borden)	133.84 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 780 Hy parc - 87, rue Roy (terrain de soccer)	35.82 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 442 Hy parc - 83-A rue Roy (parc)	107.43 \$
Hydro-Quebec	299 003 263 983 Hykiosque - 4, rue Bridge, local A8	107.43 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 913 Hyluminair - 183 luminaires	1 486.91 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 954 Hyluminair - 151 luminaires	1 354.05 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 911 Hygarage - 1695 Rte 138A	1 276.12 \$

Hydro-Quebec	299 003 635 222 Hyabri - 15, rue St-Paul (Abri à sel)	653.84 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 558 Hysoccer - 87 rue Roy	1 018.96 \$
Legion Royale Canadienne Ormstown	Contribution financière 2025 - Réso #26-04-089	2 000.00 \$
Livestock Breeders Association	Contribution financière - Réso #26-04-126	5 000.00 \$
M.R.C. HAUT SAINT LAURENT	Quotes parts 2026 - 1er versement	183 336.75 \$
Meubles Burotic Inc.	Achat 17 chaises - H.-V. et Conseil	6 953.40 \$
Ormstown Elementary School	Bourse de persévérance scolaire - Réso #26-02-042	150.00 \$
Ouellet Samantha	Entretien ménage du 6 au 19 avril 2026 + Caserne	1 752.68 \$
Ouellet Samantha	Entretien ménage du 20 avril au 3 mai 2026 + Caserne	1 752.68 \$
Ouellet Samantha	Entretien ménage du 4 au 17 mai 2026 + Caserne	1 752.68 \$
Ouimet Johane	Remb. Bris drain principal bouché	1 149.75 \$
Paroisse St-Viateur	Commandite - Feuillet paroissial 2026	180.00 \$
Rheault Christine	Remb. Cot. ann.2026 - Ordre des Ingénieurs du Québec	665.45 \$
Robmusic	Fête Nationale du Québec - 2026	10 863.99 \$
SuperPass	Escompte - .03/litre - Relevé d'Avril 2026	(50.08 \$)
Tanguay Isabelle	Remb. Facture Dollarama - Journée Citoyenne	23.86 \$
	Total	387 570.97 \$

9437-7843 QUÉBEC INC.	Remboursement du dépôt de garantie - Projet rue Isabelle	52 172.47 \$
-----------------------	--	--------------

GRAND TOTAL	857 483.73 \$
--------------------	----------------------